



Enseignant·es : la colère gronde !

Les professeurs des écoles sont vent debout contre la réforme des retraites. Comment accepter de travailler plus longtemps pour gagner moins ? Et ceci dans un contexte où le malaise des profs est sur le devant de la scène. Selon une étude de la DEPP, les risques psycho-sociaux sont plus élevés chez les enseignant·s que chez les autres catégories de cadres : manque de soutien hiérarchique et de considération, injonctions et prescriptions, dégradations des conditions de travail...

Alors, plus mobilisé·es que jamais, les enseignant·es se rassemblent et descendent dans la rue pour crier leur colère. Notre métier on l'aime mais pas comme ça !

Déposé le 31/01/20

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

La méthode Blanquer : ou comment détruire le service public d'éducation et ses agent es

Mainmise sur l'éducation

Pour contraindre les enseignant-es, JM Blanquer a décidé d'imposer sa vision de l'organisation scolaire. Il s'appuie pour ce faire sur la réforme de la Fonction Publique. Entrée en vigueur le 1er janvier, elle balaie d'un revers de main les derniers garde-fous qui empêchaient l'administration de faire tout et n'importe quoi dans la gestion des fonctionnaires. Ainsi les représentant-es du personnel n'ont plus aucune possibilité de contester ou d'orienter les choix de gestion. A partir de cette année, les règles du mouvement et les éléments du barème ne sont plus discutés en CAPD. Les représentant-es du personnel n'auront plus accès aux documents leur permettant de vérifier le mouvement et d'assurer équité et transpa-

rence. Ce changement va taper très fort sur la carrière et la mobilité des collègues et va renforcer le pouvoir des supérieur-es hiérarchiques pour imposer leurs choix.

Les postes à profil se sont multipliés en Gironde. Prenant le prétexte d'une hypothétique adéquation poste/personne, ils ne sont ni plus ni moins qu'un outil de sélection- et une mise en concurrence insupportable

L'article 1 de la Loi Blanquer encadre très fortement la liberté de parole et d'opinion des enseignant-es : plus personne pour critiquer, et le ministre peut fanfaronner que tout le monde est d'accord avec lui ! Informations sur la carte scolaire ou discussions sur les dernières réformes sont susceptibles d'être sanctionnées.

L'appauvrissement du métier

Le recentrage sur de soi-disant « fondamentaux » réduit considérablement l'ambition émancipatrice de l'école. L'ouverture culturelle, scientifique, sociale véhiculée par l'école permet de réduire les inégalités. En abandonnant cette ambition, le ministre restreint l'intérêt du métier d'une part, et renvoie ces apprentissages à la sphère familiale. Ce sont donc les familles défavorisées qui en feront les frais.

En maternelle, les dernières directives ministérielles sont en totale contradiction avec les programmes ambitieux de 2015. Le SNUipp-FSU s'oppose à ce que la Grande Section ne soit vue que comme une simple étape préparant l'entrée au CP.

Des droits qui s'amenuisent d'années en années

Mobilité, reconversion, formation, temps partiel, disponibilité, détachement... autant de droits qui se réduisent voire disparaissent, dans un contexte où notre département manque d'enseignant-es et où notre profession peine à recruter. Chaque année, ce sont des dizaines de collègues contraint-es de démissionner ou qui sont en arrêt maladie de longue durée car les possibilités d'aménagement de carrière sont réduites.

Un métier de plus en plus difficile

Le suicide de notre collègue Christine Renon a mis en lumière les conditions de travail dégradées, la pression, le rythme de travail infernal... La disparition programmée des CHSCT ne va pas dans le sens d'une prise en compte de la souffrance au travail dans l'éducation nationale et de la recherche de solutions efficaces pour lutter contre.

Direction : la solution n'est pas le statut

Les remontées de la consultation initiée par le ministère confirme ce que propose le SNUipp-FSU depuis plusieurs années : les PE ne veulent pas de statut mais demandent : temps de décharge supplémentaire, aide administrative, reconnaissance, simplification des tâches administratives...

Inclusion à marche forcée, AESH précarisé-es

C'est l'un des scandales majeurs de ces dernières années : derrière les beaux discours se cachent une souffrance des élèves et des personnels au nom d'une inclusion qui se fait sans les moyens et la formation nécessaires. On ferme des places dans des établissements ou structures spécialisé-es et les directives ne prennent plus en compte la spécificité de chaque élève et l'expertise des acteurs du terrain.



Les attaques menées contre l'école publique par Jean-Michel Blanquer arrivent de tous les côtés. Elles dessinent une idée précise du système d'enseignement voulu par le Ministre : un système à l'anglo-saxonne, avare de dépenses publiques, inégalitaire, dont les victimes sont les enseignant·es et les élèves des milieux populaires. Pour arriver à ses fins, le gouvernement s'appuie sur plusieurs leviers : la destruction du métier enseignant d'un côté, et la réduction des droits des personnels de l'autre

La formation initiale,

uniquement centrée sur ces apprentissages fondamentaux, avec les bonnes méthodes validées par le ministre, prive les jeunes collègues de toute la richesse de notre métier. Le SNUipp-FSU propose, à travers notamment des stages de formations syndicales, de venir à la rencontre de chercheur·es reconnus dans le monde de l'éducation.

La formation continue, pauvre et infantilisante, décourage les enseignant·es : qui aujourd'hui a envie de se rendre à une animation pédagogique ?

Un décret publié cet été a instauré la possibilité pour l'administration de convoquer les collègues 1 semaine sur une période de congé. C'est une atteinte grave à notre métier. Le SNUipp-FSU demande le retour de la formation continue sur le temps de classe.

Cet appauvrissement délibéré du métier enseignant permet d'imposer des choix tournés vers la rentabilité, et désarme les collègues face aux prescriptions retenues.

Le chantage permanent

Le nouveau management des carrières repose sur des méthodes issues du privé. D'une part un harcèlement des agent·es, sommés de rendre des comptes pour tout et n'importe quoi, de justifier toutes leurs actions, et bien sûr d'appliquer les consignes au gré des changements de politique ministérielle. Dans ce cadre, le pilotage par les évaluations (le fait que les résultats évaluent le travail du prof et non les progrès des élèves) permet d'augmenter la pression pour que les enseignant·es exécutent docilement ce qui est demandé, au détriment d'une réelle réflexion pédagogique sur le sens et la pertinence des apprentissages pour les élèves.

D'autres part, les promesses de carrière accélérée ou d'un accès à un grade supérieur (hors-classe, classe exceptionnelle), entretiennent l'espoir pour certain·es d'une reconnaissance de leur travail... Mais dans un cadre budgétaire contraint, seul·es quelques enseignant·es en bénéficieront au final quand la grande majorité avancera à l'ancienneté. Le SNUipp-FSU demande la déconnexion totale entre inspection et avancement. JM Blanquer n'entend rien accorder aux enseignant·es, malgré ses discours : ainsi, lorsqu'il parle de revalorisation, il la conditionne soit à l'acceptation de la réforme des retraites, soit à l'acceptation d'une redéfinition de nos missions. Être payé·e plus pour travailler plus n'est pas la définition du mot revalorisation. L'ensemble de notre profession doit être reconnue et augmentée de manière conséquente.

Mais que faire ?

Le mouvement social inédit qui agite le pays nous donne des pistes : c'est collectivement que nous pouvons nous opposer à ce rouleau compresseur. Rester isolé·e face à ces attaques ne produit que de la souffrance au travail.

Le SNUipp-FSU fait remonter les problématiques du terrain et élabore des propositions avec la profession.

C'est ensemble que nous construisons un rapport de force qui permettra un changement de la politique éducative : transformer notre service public d'éducation afin de garantir la réussite de tou·tes les élèves et des conditions de travail améliorées à tous les personnels. C'est en multipliant les rencontres, les discussions, les actions... que nous définirons ensemble l'école de demain.

Stage de formation syndicale

« Travail enseignant : ce qui nous porte, ce qui nous pèse »

Déclaration à la DSDEN **avant le 7 mars**

Attention, nombre de places limitées, pensez à vous inscrire auprès du SNUipp-FSU33

« je n'en peux plus » ; « je ne tiendrai jamais jusqu'à 62 ans » ; « ce n'est pas pour ça que je fais ce métier » ; « ils nous usent » ; « c'est du mépris » ; « ça ne peut plus durer » ...

Le constat est unanime en salle des maître·sses : nos conditions de travail se dégradent et nous avons parfois du mal à reconnaître le métier que nous avons choisi. Comment durer dans ces conditions ? La question se pose et le SNUipp-FSU33 la met sur l'établi dans le cadre d'une journée de stage ouverte à tou·tes les PE

mardi 7 avril 2020 de 9h30 à 16h30 à l'Athénée Municipale de Bordeaux

Cette journée sera l'occasion de mettre en question notre travail et le rapport que nous entretenons avec lui : identifier et dire ce qui nous use, ce qui nous est pénible, et mettre en avant ce qui nous porte, nous donne satisfaction et envie de continuer.

D. Cau Bareille nous accompagnera tout au long de cette journée.

- Le matin, elle nous guidera dans un temps d'échange et de réflexion en ateliers pour examiner notre travail au plus près et dégager ensemble les éléments saillants de notre souffrance / satisfaction au travail.
- L'après-midi, elle mettra en perspective ce qui a été élaboré le matin en s'appuyant sur ses recherches.



Dominique Cau-Bareille

Dominique Cau-Bareille est ergonome, maîtresse de conférence à l'université Lyon2.

Elle mène des travaux de recherches en ergonomie dans le champ de l'enseignement depuis 12 ans. Ses axes de travail portent plus particulièrement sur la problématique de durer dans le métier et celle des fins de carrière, dans le contexte des réformes qui touchent les métiers de l'enseignement (premier degré, second degré, enseignement agricole). Elle s'intéresse également à l'impact du genre sur les conditions de travail des professeur·es.

Comment s'inscrire ?

1. Envoyer une demande de congé pour stage par la voie hiérarchique (modèles à télécharger sur notre site internet : <http://33.snuipp.fr/>) au plus tard un mois avant la date du stage, par mail depuis votre boîte professionnelle ou par courrier à l'IEN (au DASEN sous couvert de l'IEN)

2. Nous informer de votre participation par mail à snu33@snuipp.fr en indiquant vos noms, prénoms, mail et numéro de téléphone, école. Attention certains stages peuvent afficher complets, n'oubliez pas de vous inscrire auprès de nous !

Participer à un stage de formation syndicale est un droit utilisons-le !